

[LOGO DU BARREAU]

**VISITES DES  
LIEUX DE  
PRIVATION DE  
LIBERTÉ**

**CENTRE  
EDUCATIF FERMÉ**

**Rapport de visite  
concernant**

**Rappel du cadre légal**

Article 719 du code de procédure pénale : « (...) les bâtonniers sur leur ressort ou leur délégué spécialement désigné au sein du conseil de l'ordre sont autorisés à visiter à tout moment les locaux de garde à vue, les locaux des retenues douanières définies à l'article 323-1 du code des douanes, les lieux de rétention administrative, les zones d'attente, les établissements pénitentiaires et les centres éducatifs fermés mentionnés à l'article L. 113-7 du code de la justice pénale des mineurs ».

\* \* \*

**Date de la visite :** ... 30 NOVEMBRE 2024

(Date de la visite précédente : .....)

**Heures de visite :** DÉBUT : 14h30 FIN : 17h30

**Visite effectuée par** (nom et qualité des membres de l'équipe de visite) : ... M<sup>e</sup> COSTENOBLE

Indiquez le nombre total de personnes présentes lors de la visite : 2 N<sup>e</sup> RAHMANI

**Avez-vous prévenu de votre visite ?**  OUI  NON

Nom de la personne en charge de l'établissement :

Nom de l'adjoint ou des adjoints

Nom et grade de la ou des personnes qui vous accompagnent au cours de la visite :

## I- INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE LIEU VISITÉ (À demander lors de votre arrivée)

### ➤ Consultation du registre du CEF

(Il est indispensable de le demander, ce registre contient un grand nombre d'informations)

Avez-vous pu le consulter :  OUI  NON

Votre visite a-t-elle été notifiée sur le registre du CEF :  OUI  NON

### ➤ Structure de l'établissement selon les personnes vous accueillant :

- Description des bâtiments (nombre de bâtiments, date de construction, état, entretien, conditions de sécurité, accessibilité).

2 Bâtiments : - 1 Bâtiment principal : A d'activités  
- 1 annexe : Acrobates + Acrobates  
Hébergement

- Description des chambres et des locaux communs :

12 ch. individuelles de 1 PRR (avec douche)  
3 8 m<sup>2</sup>  
3 Douches

## II- ENTRAVES EVENTUELLES AU DROIT DE VISITE

### Éventuelles entraves au droit de visite :

Refus de visite du CEF ?

OUI  NON

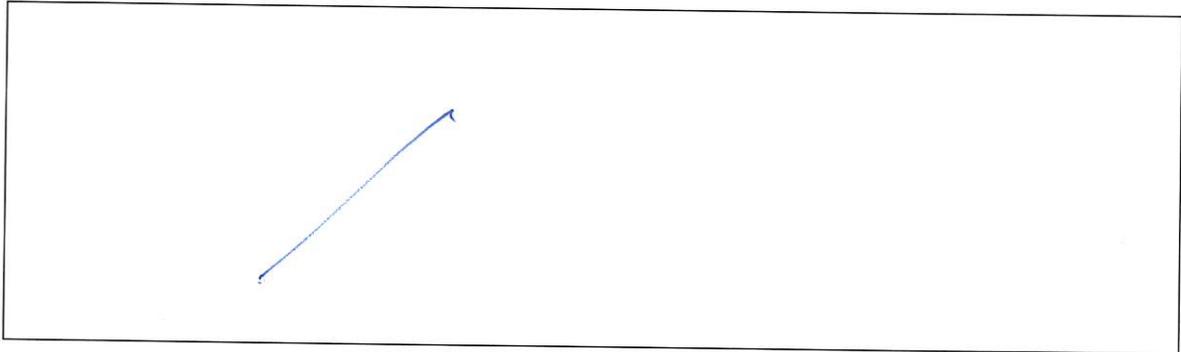
Non accès à certaines chambres du CEF ?

OUI  NON

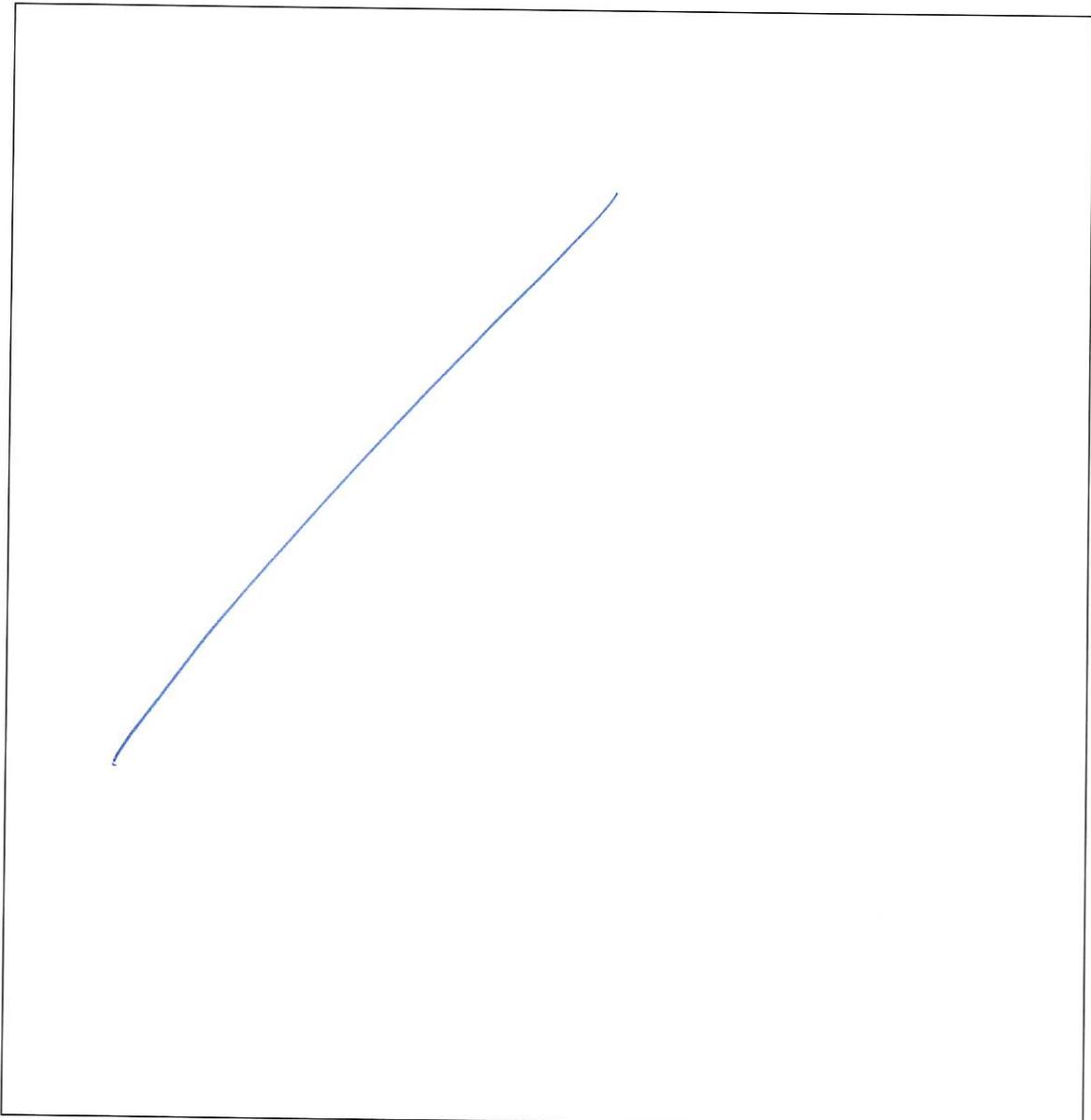
Interdiction du téléphone portable, équipements connectés et appareil photographique pour le bâtonnier ou son délégué ?

OUI  NON

- **En cas d'entraves, veuillez préciser les difficultés auxquelles vous avez été confronté :**



- **S'il n'y a pas eu d'entrave, comment s'est passé l'accueil ? Quelle est l'organisation du service ? Avec quel membre du personnel avez-vous effectué la visite ?**



### III- CONSTATATIONS

#### 1. CONDITIONS D'INTERVENTION DE L'AVOCAT

- Existe-t-il un ou plusieurs locaux dédiés aux entretiens avec l'avocat ?  
 OUI  NON  
Si oui, combien de locaux dédiés : .... *Mais en cours de réhabilitation*
  
- Les locaux dédiés sont-ils suffisamment dimensionnés pour permettre un entretien avocat-client, le cas échéant, avec un interprète ?  
 OUI  NON */*
  
- Le local est-il suffisamment propre ? (Effritement des murs, odeurs pestilentielles, saleté des sièges, etc...)  
 OUI  NON */*
  
- Le local est-il suffisamment isolé pour garantir le respect de la confidentialité de l'entretien ?  
 OUI  NON */*

#### 2. CONDITIONS MATERIELLES

- **Etat des locaux** : les locaux sont-ils propres et bien entretenus ?  
 OUI  NON
  
- **Adaptation des infrastructures** : les infrastructures sont-elles adaptées aux besoins spécifiques des mineurs (espaces de vie, salles de classe, espaces de loisirs) ?  
 OUI  NON
  
- **Sécurité** : les mesures de sécurité sont-elles suffisantes pour protéger les mineurs et le personnel ?  
 OUI  NON
  
- **Accueil pratique des mineurs** :
  - Un inventaire des effets personnels des mineurs arrivants et sortants est-il prévu ? Dans l'affirmative, selon quelles modalités ? *Oui - Fiche Aiguës*
  - Les mineurs se voient-ils remettre un livret d'accueil contenant le règlement intérieur ainsi que la charte des droits et libertés ? *Oui*

### 3. FORMATION DU PERSONNEL

- **Formation spécifique** : le personnel a-t-il reçu une formation spécifique pour travailler avec des mineurs ?

OUI  NON

- **Continuité de la formation** : des formations continues sont-elles proposées pour améliorer les compétences du personnel ?

OUI  NON

- **Pour aller plus loin** :

Les personnes recrutées ont-elles obligatoirement un diplôme d'éducateur ou équivalent ?

OUI  NON

Leur casier judiciaire est-il demandé lors de l'embauche ?

OUI  NON

B 2

Une mise à jour de leur casier judiciaire est-elle sollicitée et dans l'affirmative, dans quel délai et à quel rythme ?

OUI  NON

Les personnes recrutées doivent-elles justifier de leur permis de conduire ?

OUI  NON

Les personnes recrutées passent-elles un entretien d'embauche et dans l'affirmative quel en est le contenu ? Quels sont les critères de recrutement retenus ?

OUI  NON

Existe-t-il sur place un registre d'entrée et de sortie du personnel ?

OUI  NON

REMARQUES :

### 4. ACCES A L'EDUCATION

Un bilan pédagogique est-il établi avec chaque mineur à son arrivée en détention ?

OUI  NON

Des emplois du temps individualisés sont-ils mis en place ?

OUI  NON

Des outils pour détecter des troubles des apprentissages sont-ils mis en place ?

OUI  NON

Existe-t-il des dispositifs relevant du handicap ?

OUI  NON

Existe-t-il une des dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire ?

OUI  NON

Les éducateurs et autres intervenants ont-ils reçu une formation spécifique pour enseigner auprès des mineurs ?

OUI  NON

Combien y a-t-il de salles de classe ?

1 salle

Sont-elles adaptées au suivi des élèves ?

Oui

Quelles ont les autres infrastructures permettant un accès effectif à l'éducation ?

Bibliothèque - Accès Numérique

De façon générale comment l'accès à l'éducation est-il assuré ? Existe-t-il une présence effective de personnel assurant les dispositifs Education Nationale, Protection Judiciaire de la Jeunesse et Mission locale ?

Il y a un enseignant détaché EN  
Et lieux avec partenaires : Mission locale  
AFPA  
Ecole de la 2<sup>ème</sup> chance  
CJO

#### EN CONCLUSION :

- **Programmes éducatifs** : les mineurs ont-ils accès à des programmes éducatifs adaptés ?

OUI  NON

- **Continuité scolaire** : la continuité de la prise en charge scolaire est-elle assurée ?

OUI  NON

## 5. SANTÉ MENTALE ET PHYSIQUE

- **Accès aux soins** : les mineurs ont-ils un accès régulier à des soins médicaux et psychologiques ?

OUI  NON

Mais forte psychologue à jour de sa

- **Suivi** :

Un suivi spécifique est-il mis en place pour les besoins particuliers des mineurs ?

OUI  NON

Chaque mineur a-t-il un dossier médical à jour ?

OUI  NON

Quels sont les protocoles d'administration de médicaments aux mineurs ?

OUI  NON

Dans quelles conditions et quelles mesures de sécurité sont prises pour le stockage des médicaments au CEF ?

1 Boite par jeune dans infirmerie

## 6. MAINTIEN DES LIENS FAMILIAUX

- **Contacts familiaux** : les mineurs peuvent-ils maintenir des contacts réguliers avec leur famille ?

OUI  NON

3 Appels par semaine

- **Facilitation des visites** : des mesures sont-elles en place pour faciliter les visites familiales ?

OUI  NON

## 7. ACTIVITÉS ET LOISIRS

- **Programmes d'activités** : des programmes d'activités éducatives et récréatives sont-ils proposés ?

OUI  NON

- Quelles sont les activités culturelles et socioculturelles mises en place ?

Taille de Pierre  
SLAM

- Quelles sont les mesures mises en place pour le développement des moyens d'expression, des connaissances et des aptitudes du mineur ?

Sèche à l'huile  
Media thérapie

- Quelles sont les mesures éducatives concrètes mises en place ?

- Quels sont les moyens d'insertion scolaire et professionnelle mis en place ? **STAGE**
- Quelles sont les actions éducatives, médicoéducatives, médicales, thérapeutiques, pédagogiques et de formations mises en place ?
- Qui assure ces mesures ?
  
- **Participation des mineurs** : les mineurs participent-ils activement à ces programmes ?  
 OUI  NON **REUNION HEBDOMADAIRE pour organiser en présence des mineurs.**
- **Sorties** :
  - Existe-t-il un registre des entrées et sorties des mineurs ? **NON**
  - Comment sont gérés les mouvements des mineurs à l'extérieur de l'établissement ? **TOUJOURS EN PRESENCE D'UN ADULTE**
  - Dans le cadre de ces sorties, la surveillance constante des mineurs est-elle assurée et dans l'affirmative suivant quelles modalités précises ?
  - Existe-t-il un planning des astreintes des personnes chargées d'assurer la protection du personnel et des mineurs ? **Oui, pour les cadres.**

## 8. PROTECTION CONTRE LA VIOLENCE

- **Prévention de la violence** : des mesures de prévention de la violence sont-elles en place ?  
 OUI  NON **EN PERMANENCE**
- **Traitement des incidents** : comment les incidents de violence sont-ils traités ?  
 OUI  NON **SI + un protocole**
- **Sanctions** : quelles sont les sanctions éducatives prévues en cas d'infraction au règlement intérieur ?  
 OUI  NON
  - PERTE GRATIFICATION
  - ANNULATION SORTIE RECREATIVE
  - NOTE aux magistrats

## CONCLUSION

### **Respect des droits fondamentaux :**

- **Droits à l'éducation et à la santé** : les droits à l'éducation et à la santé des mineurs sont-ils respectés ?  
 OUI  NON
- **Dignité et respect** : les mineurs sont-ils traités avec dignité et respect par le personnel ?  
 OUI  NON

#### **IV- ACTIONS DU BATONNIER OU DE SON DELEGUE A L'ISSUE DE LA VISITE**

Quelles actions avez-vous ou allez-vous mener à l'issue de la visite ? (Rapport, courriers, signalements, recours...)

Aucune

Avez-vous contacté la presse ?

OUI  NON

Si oui, lien web vers l'article : \_\_\_\_\_

en pièce jointe article charente le-Sr 21/11/24



## ANGOULÊME

# La visite du centre éducatif fermé de Basseau rassure les avocats

On se souvenait des difficultés récurrentes, du manque de personnel, d'éducateurs et de moyens, des trous dans la raquette au centre éducatif fermé de la rue de la Charité, dans le quartier de Basseau. « C'était il y a deux mois et demi. Sur ordre du ministère de la Justice, le CEF avait dû se séparer de tous les contractuels. Depuis octobre, ils ont à nouveau recruté », corrige Rachid Rahmani. L'avocat a visité le centre hier matin, en compagnie de son confrère Arnaud Coustenoble. Ils se sont rassurés en visitant l'établissement avec la nouvelle directrice, Sidonie Martin, en poste depuis septembre. Questionnaire établi par la conférence des bâtonniers en main, dans le cadre de la semaine de visite des lieux de privation de liberté pour les mineurs, les avocats ont pu constater que le centre, « qui accueille aujourd'hui neuf mineurs pour douze places mais qui sera sans doute plein la semaine pro-

chaine », présentait des conditions d'accueil plutôt satisfaisantes. « C'est plutôt rassurant, commente Rachid Rahmani. Vingt-huit encadrants dont dix-sept éducateurs, pour douze jeunes au maximum. Ils respectent les droits des mineurs, des familles, de la défense. C'est un vrai engagement. Ils s'occupent des mêmes dont personne ne veut plus. » Des jeunes plutôt difficiles qui sont placés là en dernière limite avant la prison.

Mais l'avocat l'a aussi noté. Le poste de psychologue est vacant et les difficultés de recrutement font qu'il devrait encore le rester quelques mois. « Leur salut, c'est que leur infirmière est ancienne infirmière psy. » Mais l'établissement ne dispose que d'une seule enseignante, prof de collège détachée de l'Éducation nationale, « qui doit gérer l'équivalent d'une classe de plusieurs niveaux, avec certains qui ont décroché depuis longtemps ».

AI  
CII  
De  
(v  
ma  
Di  
jet  
tur  
FK  
Le  
ve  
Le  
je  
di  
L  
m  
M  
(  
lu  
T  
(  
U  
(  
o  
  
C  
A  
s  
  
:m  
v  
e  
i  
s  
e  
r  
e  
s  
e  
J  
e  
e  
p  
a  
p  
a  
s  
o  
d  
o  
s  
o  
d  
a  
m  
r  
f  
o  
r  
i  
r  
a  
u  
a  
n  
o  
u  
e  
p  
e  
i  
s  
e  
a  
v  
a  
r  
a  
u  
m  
e  
s  
a  
s  
a  
s  
a  
s  
e  
r  
e  
p  
e  
o  
r  
m  
l  
e  
t  
e  
e

## VI- CONCLUSIONS / VOS RECOMMANDATIONS

La Direction du CEF nous a accordé beaucoup de temps et a répondu à l'ensemble de nos questions.

Ce CEF est situé au milieu d'un quartier populaire, ce qui peut créer des accès facilités aux stupéfiants.

D'une manière générale, l'équipe de direction respecte l'ensemble des droits fondamentaux des mineurs souffrants.

Les jeunes y font plutôt des feux. 24 jeunes sont partis en 2023 de ce CEF, dont 8 après plus de 8 mois.

On peut nous proposer de faire :

- Que le fait de psychologues fait souvent au moment de la visite alors que le recrutement est faible pour deux ans

- Qu'on seul fait d'enseignement (18h30) pour un public souvent probablement très carente.

# ANNEXES PHOTOS

